

AVANT LE **16 DÉCEMBRE** 2023

Faites calculer votre

QUOTIENT FAMILIAL

TARIFS ET CALCUL 2024

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES • RESTAURATION
ÉTUDES • ACCUEILS DE LOISIRS

Calculé en fonction
des ressources
imposables du
foyer, le quotient
familial permet de
moduler les tarifs
des prestations
éducatives.



COMMENT LE CALCULER ?

- en envoyant vos documents via votre **messagerie portail famille**
- ou
- en prenant rendez-vous sur www.clicrdv.com/enfance-mairie-de-soa

DOCUMENTS À FOURNIR (ORIGINAUX)

- **Avis d'imposition 2023** (revenus 2022) du foyer.
- **Assurance** scolaire et périscolaire ou responsabilité civile « chef de famille » pour l'année concernée.

À NOTER !

*Si vous ne procédez pas au calcul du quotient familial, les consommations de votre enfant seront facturées au **tarif maximum**.*

+ d'infos au Service Enfance : 01 34 21 25 00

Suivez l'actualité de votre ville sur ville-soa.fr et sur

